**Annexe A: Les Premières Nations**

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 1 :** La terre est importante pour nous. Tous nos besoins – nourriture, vêtements, abris, culture, notre spiritualité – sont fournis par la terre, laquelle est représentée ici par la couverture. En retour, nous prenons très au sérieux notre responsabilité de prendre soin de cette terre.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 2 :** Au début, il y avait beaucoup de collaboration et de soutien entre nous, les Premières Nations, et les pionniers. Les pionniers et leurs chefs reconnaissaient notre gouvernement, nos lois et nos territoires. Ils nous considéraient aussi comme des nations indépendantes. Ils ont signé des ententes et des traités avec nous. Ces traités expliquaient comment nous allions partager la terre et l’eau, les animaux et les plantes.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 3 :** Les traités expliquaient comment la terre et les eaux seraient partagées et essayaient d’assurer la paix entre nous, les Premières Nations, et les nouveaux arrivants. Le partage était très important pour nous. Les chasseurs partageaient leur nourriture avec tout le monde. Toutes les familles s’aidaient pour élever les enfants. Dans les traités, nous essayions de faire comprendre aux Européens ce que nous voulions dire par partage.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 4 :** Nous avons travaillé aux postes de traite de la Compagnie de la Baie d’Hudson autour de la province comme employés et comme trappeurs, apportant les fourrures pour être vendues.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 5** : Les pionniers nous ont engagés pour défricher la terre pour l’agriculture. Nous étions des éleveurs, des tondeurs de moutons et des laboureurs. Nos familles travaillaient ensemble dans les fermes de la vallée du Fraser, cueillant des fruits et du houblon.

**L’élève des Premières Nation lit le rouleau 6** : Plusieurs hommes autochtones travaillaient dans les scieries et les camps de bûcherons. Charley Nowell, de la nation Kwakwaka’wakw, travaillait à North Vancouver en 1895. Il se rappelle :

« … j’ai demandé au directeur s’il pouvait m’offrir un travail. Il m’a dit que je pouvais être pompier à la scierie. J’ai dit ‘Je n’ai jamais fait ça, mais je vais essayer et faire de mon mieux.’ Il dit qu’il y avait un autre Indien qui travaillait là depuis deux ans et qu’il allait me dire quoi faire. »

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 7** : Nous avons construit les rues de la ville et avons aidé à aménager le chemin de fer aux côtés des Chinois et des autres travailleurs. Nous avons aussi fait le difficile travail de fabriquer de la brique à Victoria.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 8** : Nous formions l’équipage des bateaux à vapeur sur les rivières à une époque où les bateaux étaient essentiels aux personnes qui vivaient à l’intérieur de la province pour rester en contact avec les autres communautés.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 9** : Nous dominions le travail de débardeur, en chargeant le bois et les autres marchandises sur les bateaux. En 1906, nous avons formé notre propre syndicat à North Vancouver et avons pris le nom « Arcs et Flèches » (*Bows and Arrows*). Nous avons combattu les préjugés raciaux sur les bords de l’eau et avons affirmé nos droits, aux côtés des syndiqués chinois, anglais, hawaïens et chiliens.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 10** : Dans les conserveries de saumon de la côte ouest, nos femmes et enfants étaient employés par milliers, transformant le saumon fourni par les Premières Nations et autres pêcheurs.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 11** : Albert (Sonny) McHalsie, de la nation Sto:lo, a dit : « La conserverie commerciale a débuté à Fort Langley et nos pêcheurs ont fourni tout le saumon… Ils étaient des entrepreneurs, c’est exactement ce qu’ils étaient. Une fois qu’ils ont senti un besoin pour de la main-d’œuvre, ils sont arrivés et l’ont fait avec plaisir. »

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 12** : Pendant la grève des pêcheurs du Fleuve Fraser en 1900, nous avons joint les travailleurs blancs et japonais pour former le syndicat des pêcheurs, et nous avons envoyé le message aux propriétaires de la conserverie qu’ils devaient partager leurs profits. En 1931, quelques-uns de ces chefs syndicaux ont aidé à mettre sur pied le *Native Brotherhood of BC*, amplifiant la lutte pour les droits des Premières Nations.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 13**: Nous étions aussi des entrepreneurs, achetant et revendant des biens, des œuvres d’art, faisant fonctionner les scieries et les conserveries.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 14** : En tant qu’Autochtones, nous avons perdu plus que notre terre. Parce qu’elle était si importante à nos yeux, quand elle a été prise, certains d’entre nous ont aussi perdu notre manière de vivre, notre culture et, dans quelques cas, notre raison de vivre.

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 15**: Le Chef Johnny Chillihitzia, en parlant devant un comité conjoint spécial à propos des demandes des *Tribus Indiennes Alliées* en 1926, a dit :

« Je veux vous parler des pâturages. Il y a longtemps, les Indiens commençaient déjà à posséder du bétail, des chevaux et tout le reste, et ils utilisaient le territoire et les Indiens avaient du succès à ramasser beaucoup de bétail pour eux, et à cette époque ils faisaient

**L’élève des Premières Nations lit le rouleau 16**: L’idée était que les Autochtones devaient ressembler aux Européens. Nous avons dû renoncer à nos droits attachés à notre statut et devenir des Canadiens. Nous devions faire l’agriculture comme eux, aller dans les écoles résidentielles où nous étions séparés de nos familles pendant dix ans et prier dans les mêmes églises, même si nous n’étions pas et ne sommes toujours pas Européens.

**Annexe B: Les Européens**

**L’élève européen(ne) lit le rouleau A :** Dans la Proclamation Royale de 1763, le roi George III a dit que les Autochtones étaient propriétaires de leurs terres. Le roi a dit que la seule manière légale de prendre contrôle de ces terres était de signer des traités entre les deux nations. L’année 2013 a marqué le 250e anniversaire de la Proclamation Royale.

**L’élève européen(ne) lit le rouleau B :** Ce texte a été écrit par un Européen, il y a longtemps, dans un journal d’un poste de traite de fourrure en Colombie-Britannique : « Le peu de mains disponibles à ce poste à Fort St. James sont insuffisantes pour les tâches de l’automne 1853, et sans l’assistance des Indiens, nous ne pourrions pas parvenir à finir le travail. »

**L’élève européen lit le rouleau C** : James Douglas, le gouverneur de l’Île de Vancouver, a envoyé une expédition en Angleterre en 1856. Il écrit : « … l’objectif des Indiens en visitant cet endroit n’est pas de faire la guerre à l’Homme blanc, mais de profiter de sa présence, en vendant leurs fourrures et autres produits. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau D** : Sur l’Île de Vancouver, les hommes autochtones ont montré aux pionniers où les veines de charbons pouvaient être extraites et plusieurs d’entre nous travaillions comme mineurs à la surface. Le journal *The Victoria Gazette* rapporte en 1858 :

« … il y a quelque trente ou cinquante mineurs, en majorité des Indiens, constamment employés à sortir le charbon » et « Des centaines d’Autochtones, en majorité des femmes, (étaient) employés à transporter le charbon dans des canots à côté des bateaux. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau E** : James Moore a écrit en 1858 : « …une tribu entière d’Indiens Yale est descendue de Yale et a campé sur Hill’s Bar, environ 300 hommes, femmes et enfants, et ils ont aussi commencé à chercher de l’or. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau F** : Edgar Dewdney, un prospecteur d’or, a engagé des membres des Premières Nations pour empaqueter la marchandise. Il a écrit : « J’en ai choisi 18, quelques femmes. Les vieux Indiens étaient vraiment bons, sinon meilleurs que les jeunes. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau G** : Le Colonel Wolfendon a observé les membres des Premières Nations construire les routes dans la ville de Victoria. Il a écrit : « Une bande d’Indiens – peut-être cent, sous les ordres de Grizzly Morris, un contracteur… avec des pics, des pelles et des brouettes, construisant la rue Belleville sur les bords de l’eau. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau H** : Le journal *The British Colonist* affirme en 1860 : « Il y a plusieurs fours dans la ville de Victoria, très occupés à chauffer les briques… Les travailleurs du chantier sont payés 30$ par mois et logés. Cependant, la majorité du travail ardu est effectué par les Indiens, qui reçoivent 20$ par mois. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau I** : Le superintendant Powell a écrit en 1884 : « … on préférait les équipages indiens sur les bateaux à vapeur, du fait que les Autochtones sont les plus disposés et les plus actifs. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau J** : Un responsable de l’industrie de la pêche en Colombie-Britannique a dit des conserveries de la rivière Skeena que, en 1884, « … la plus grande part du travail est maintenant assumée par les Indiens. Les hommes ont un contrat pour fournir le saumon et les femmes et les enfants sont des travailleurs pratiques et utiles dans les différentes étapes nécessaires à la préparation du poisson pour le marché. »

**L’élève européen(ne) lit le rouleau K** : Le juge Matthew Begbie était à Hope, en Colombie-Britannique, en 1860, et a écrit que les membres des Premières Nations étaient des acteurs essentiels dans les activités de commerce de la ville.

**L’élève européen(ne) lit le rouleau L** : Maintenant, entendez ceci ! Selon la Loi sur les Indiens de 1876 et l’Acte de l’Amérique du Nord britannique de 1867, vos territoires et vous êtes maintenant sous le contrôle direct du gouvernement fédéral canadien. Vous allez maintenant être placés dans des réserves. (**Dirige un élève autochtone**) S’il-te-plaît, plie la couverture jusqu’à ce qu’elle soit juste assez grande pour t’y tenir debout.

**L’élève européen(ne) lit le rouleau M (en marchant autour du cercle des Premières Nations)** :

Vous ne pouvez pas quitter votre réserve sans un permis. Vous ne pouvez pas voter. Vous ne pouvez pas vous rassembler pour discuter de vos droits. Vous ne pouvez pas pratiquer votre spiritualité ou vos formes traditionnelles de gouvernement. Si vous faites une de ces choses, vous pourriez être jetés en prison.